



11^e PROGRAMME d'intervention

L'agence de l'eau Rhin-Meuse aide

LES AGRICULTEURS



JANVIER 2019



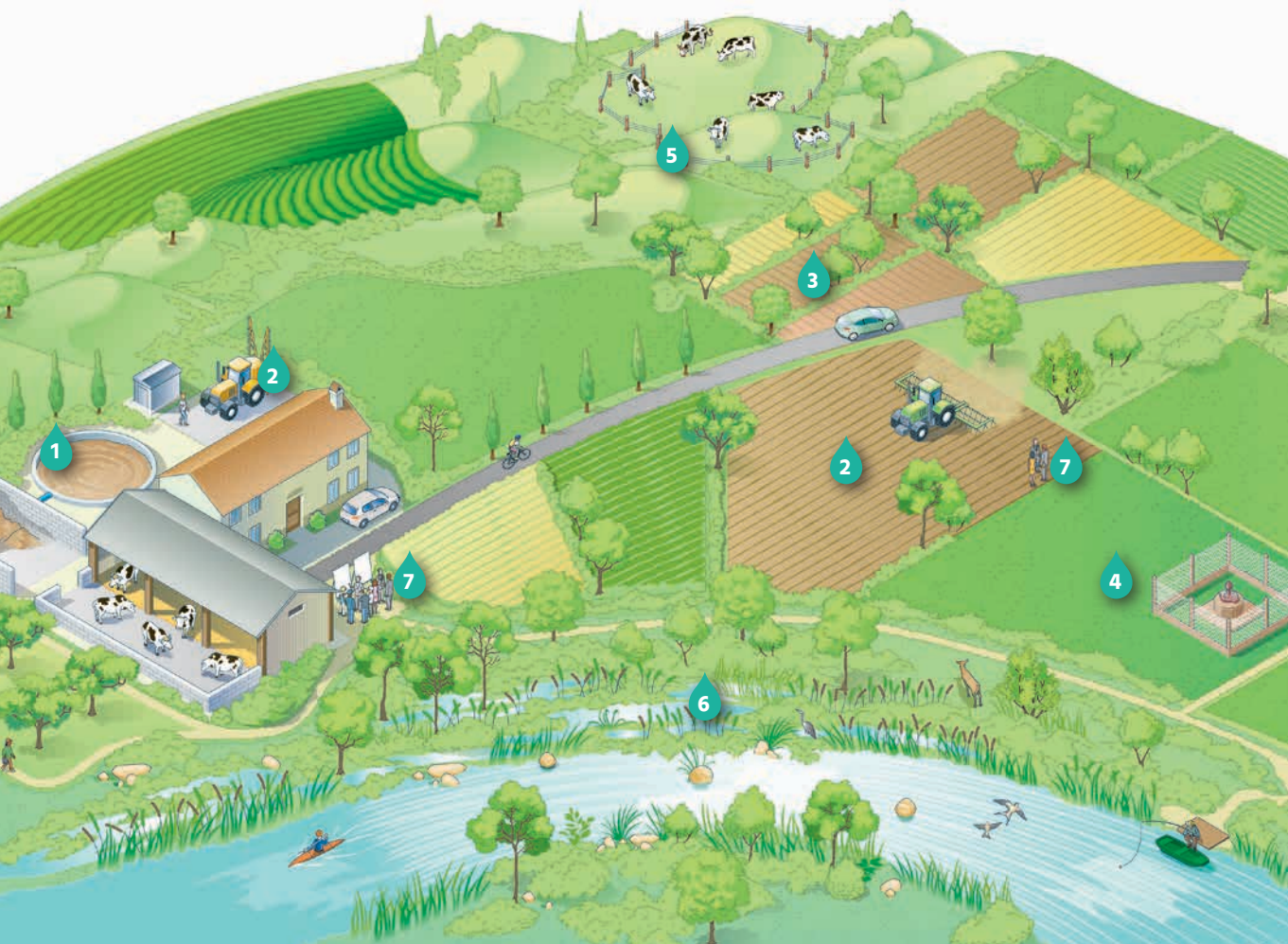


Lutter contre les pollutions d'origine agricole passe par le développement de systèmes de production (assolements et autres pratiques) réduisant ou supprimant les apports de polluants diffus agricoles dans le milieu aquatique.

L'agence de l'eau ciblera prioritairement son action sur :





- **les aires d'alimentation des captages dégradés**, sensibles ou stratégiques vis-à-vis des pollutions par les nitrates et les pesticides. Cette action associera collectivités et professionnels agricoles.
- **les zones d'actions prioritaires (ZAP)** fortement concernées par les pollutions agricoles, avec notamment une forte présence de pesticides. Ces secteurs sensibles sont ciblés au cas par cas sur la base d'un état des lieux (carte disponible sur le site internet www.eau-rhin-meuse.fr).

Les actions aidées devront être conformes aux règles communautaires d'encadrement (programmes de développement rural régionaux (PDRR), règlements d'exemption notamment).



AIDES

accordées par l'agence
de l'eau Rhin-Meuse

INTERVENTIONS	TAUX D'AIDE DE RÉFÉRENCE
Études (définition, évaluation et suivi nécessaire à la mise en œuvre du projet) Prestations externalisées Prestations réalisées en régie	70% 350 € TTC/jour
1 EN FAVEUR DE L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES EFFLUENTS D'ÉLEVAGE	40% <i>soumis à condition</i>
EN FAVEUR DES CHANGEMENTS DE PRATIQUES Réduction des pollutions ponctuelles par les pesticides (sécurisation de la manipulation des pesticides, gestion et traitement des effluents phytosanitaires...)	de 40 à 60%
2 Acquisition de matériels alternatifs à l'utilisation de pesticides (bineuse, système de guidage, herse étrille...)	40%
Réduction des transferts en système irrigué (matériel lié au pilotage et à la régulation)	30%
Spécifiquement sur les aires d'alimentation de captages, acquisition de matériels de gestion de l'herbe (entretien, récolte et séchage de l'herbe)	 40%
3 EN FAVEUR DES CHANGEMENTS DE SYSTÈMES ET D'ASSOLEMENTS Mesures agro-environnementales (remise en herbe, agriculture biologique)	 <i>Mesures prises en charge par l'agence de l'eau</i> jusqu'à 100%
4 Dans les zones de captages, gestion foncière (acquisition, échange...)	 80%
5 Dans les zones de captages, aide aux projets de filières agricoles (émergence d'un label...)	40 à 80% <i>étude préalable nécessaire</i>
6 EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DES TRANSFERTS DE POLLUTION VERS LA RESSOURCE EN EAU (PCAE*) Mise en place d'une zone de filtration naturelle (dispositifs de remédiation, zone tampon)	 40% <i>étude préalable nécessaire</i>
7 EN FAVEUR DE L'ANIMATION	50%

*PCAE : Plan compétitivité et adaptation des exploitations



Action concourant à l'atténuation et à l'adaptation du changement climatique



11^e PROGRAMME d'intervention

Une ambition à la hauteur des territoires

Dans le cadre de son 11^e programme d'intervention, face aux urgences écologiques et sanitaires, l'agence de l'eau Rhin-Meuse soutient les projets

de nombreux partenaires (collectivités, industriels et artisans, agriculteurs, associations) nécessaires à l'atteinte des objectifs de bon état et concourant à la résilience et au développement durable des territoires.

Ainsi, l'agence de l'eau donne la priorité à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, à la restauration écologique des cours d'eau et des zones humides, à la biodiversité et à la lutte contre les pollutions toxiques et classiques. L'agence de l'eau affirme également une volonté d'action pour la protection des captages d'eau potable et l'encouragement aux économies d'eau en anticipation aux effets du changement climatique.

INFORMATIONS PRATIQUES

Département des aides
et de l'action territoriale :

67 68 03 87 34 47 53

54 57 03 87 34 47 04

08 52 55 88 03 87 34 46 83

Pour formaliser votre demande
d'aide ou suivre vos dossiers :
<https://rivage.eau-rhin-meuse.fr>

N° vert : 0800 710 325

L'ensemble des
documents constitutifs
du 11^e programme
(document intégral,
synthèse, délibérations...)
sont accessibles sur le
site internet
www.eau-rhin-meuse.fr



Agence de l'eau Rhin-Meuse – Rozérieulles
BP30019 – 57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00 / Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité de l'agence
eau-rhin-meuse.fr

